

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : (251) 11 5517700 Fax :(251) 11 5510467
SC7645

CONSEIL EXECUTIF

Vingt et unième session ordinaire

9 – 13 juillet 2012

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/720(XXI) viii Rev.1

Original: Français

RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LE NEPAD

I. INTRODUCTION

1. La cinquième réunion du Sous-comité des représentants permanents (COREP) chargés du NEPAD s'est tenue le 20 juin 2012 à la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba en Ethiopie.

II. PARTICIPANTS

2. Etaient présents à la réunion les représentants des Etats membres suivants: Algérie, Burundi, Ethiopie, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Tchad et Tunisie.

3. La Commission de l'Union africaine et l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD étaient également représentées à cette réunion.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. L'ordre du jour adopté se présente comme suit:

- i adoption de l'ordre du jour ;
- ii remarques introductives par le Président ;
- iii rapport d'activités de l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD (APCN) pour le premier semestre 2012 ;
- iv suivi des activités planifiées par l'Unité de coordination du NEPAD pour l'année 2012 ;
- v information sur la visite de travail du COREP à l'APCN les 20 et 21 avril 2012 ;
- vi participation de l'Afrique au sommet du G8 ;
- vii information sur le processus du partenariat post-Busan ;
- viii divers.

IV. OUVERTURE

5. Dans ses mots d'ouverture, Son Excellence Abd-EI-Naceur BELAID, Ambassadeur de la République d'Algérie et Représentant Permanent à l'Union africaine, après avoir remercié les membres du Sous-comité, s'est félicité de leur présence à cette cinquième réunion du Sous-comité du COREP sur le NEPAD, malgré l'ordre du jour chargé du COREP. Il a souligné que cette cinquième réunion du Sous-comité sur le NEPAD se tient dans un contexte particulier marqué par quatre événements internationaux majeurs qui dominent l'actualité ces derniers mois et dont les thèmes débattus sont en phase avec la mise en œuvre du NEPAD. Il s'agit

notamment des réunions du G8 tenue à Camp David, du G20, de Rio+20 ainsi que le processus de partenariat post Busan. Il a souligné le caractère stratégique pour le développement et l'intégration de l'Afrique, du NEPAD dans les partenariats de l'Union africaine. Il a enfin relevé l'importance de cette réunion en rapport avec la dynamique de cohésion et d'harmonisation des activités de l'Agence du NEPAD avec celles de la Commission à travers entre autre l'Unité de Coordination.

V. DEROULEMENT DE LA REUNION

1. Rapport d'activités de l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD pour le premier semestre 2012

Présentation

6. Le représentant de l'Agence, avant de présenter le rapport d'activité, a d'abord salué l'engagement constant et entier du Sous-comité à soutenir l'Agence dans la mise en œuvre du NEPAD. Dans sa présentation, il a mentionné l'effort effectué par l'Agence au cours de ce premier semestre 2012, pour assurer au mieux son mandat qui est de :

- (i) Faciliter et coordonner la mise en œuvre des programmes prioritaires et des projets régionaux ;
- (ii) Mobiliser les ressources et les partenaires à l'appui de programmes et de mise en œuvre des projets ;
- (iii) Suivre et évaluer la mise en œuvre des programmes et projets ;
- (iv) Mener et coordonner la recherche et la gestion des connaissances ; et
- (v) Plaidoyer sur la vision, la mission et les valeurs fondamentales de l'Union africaine et du NEPAD.

Il a également souligné dans son exposé, que la première moitié de l'année 2012 a connu un certain nombre de points de repère orientés vers la mise en œuvre des programmes et projets du NEPAD notamment le Colloque commémorant le dixième anniversaire du NEPAD, tenu en mars 2012 à Addis Abeba en Ethiopie, la première visite de travail des membres du Comité des Représentants Permanent (COREP) à l'Agence du NEPAD en avril 2012, à Midrand, Afrique du Sud et le dialogue régionale organisé par l'Agence en collaboration avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) les 6 et 7 juin 2012 à Durban, Afrique du Sud. Cette rencontre régionale a regroupé les points focaux nationaux et régionaux du NEPAD. S'agissant des activités menées par l'Agence dans le cadre de la mise en œuvre du NEPAD au cours de la période considérée, le représentant de l'Agence du NEPAD a souligné qu'elles se rapportent principalement aux domaines:

- *de l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition* notamment par le maintien de l'élan du PDDAA, les efforts entrepris par l'Agence visant à encourager le secteur privé à investir dans l'agro-industrie africaine et le soutien à la participation de l'Afrique au sommet du G8 à Camp David qui a abouti à l'adoption de la Nouvelle Alliance pour l'agriculture africaine, la sécurité alimentaire et la nutrition. Toujours dans ce domaine, l'Agence du NEPAD a à travers le programme "TerrAfrica" sur l'agriculture et le changement climatique, mobilisé une somme de 300,000 euros provenant de la Norvège. Elle a également effectué en collaboration avec la Commission de l'UA un examen du plan d'action UA-NEPAD sur l'environnement prenant en compte les conclusions du sommet de Rio+20 ;

- *de l'intégration régionale et les infrastructures.* Dans ce domaine, l'agence du NEPAD a contribué à développer le cadre de surveillance et de mise en œuvre du PIDA et de l'initiative présidentielle (PICI), ainsi que l'élaboration du rapport d'avancement de l'ensemble des projets du PICI. De même, l'Agence du NEPAD avec le soutien de la CEA, le PNUD et l'ACBF a mobilisé une somme totale de 137,000 millions de dollars dans le cadre de l'initiative de développement des infrastructures du Sud Soudan. L'Agence a également lancé deux études financées par l'UE, couvrant 11 pays d'Afrique Centrale et 14 pays d'Afrique de l'Ouest portant sur des projets transfrontaliers régionaux, des systèmes d'information géographique ainsi que des cadres réglementaires pour les réseaux transfrontaliers terrestres ;
- *du développement humain.* Dans ce domaine, l'Agence du NEPAD a mobilisé les parties prenantes et procédé au lancement du projet d'harmonisation de la réglementation des médicaments (MRH) pour la communauté Est africaine qui a eu lieu à Dar Es Salam en avril 2012 ;
- *du renforcement des capacités* avec l'appropriation au niveau national de la Plate-forme Afrique pour l'efficacité du développement élargie à la communauté francophone en mars 2012. De même, le cadre du développement des capacités de l'UA en cours dans la CEDEAO et le COMESA a été étendu à la Communauté Economique de l'Afrique de l'Est (EAC) et la SADC afin de couvrir l'arrangement tripartite. L'Agence du NEPAD travaille également étroitement avec la Commission de l'UA pour coordonner la participation africaine au processus post-Busan du partenariat global sur l'efficacité du développement ;
- *du genre* avec la mise en œuvre des projets portant sur l'autonomisation des femmes financés par le fonds espagnole ;
- *de la gestion des connaissances ainsi que le développement des stratégies et politiques.* Dans ce cadre, la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD ont intensifié leur collaboration en vue d'atteindre des niveaux plus élevés de coordination, de cohérence et de synergies dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes régionaux et continentaux. A cet effet, l'Agence a accueilli du 14 au 16 mars 2012, la troisième session d'harmonisation des programmes entre l'Agence du NEPAD et la Commission de l'UA. L'Agence a mis en place également une équipe spécial de suivi et d'évaluation interne afin d'élaborer un cadre de politique interne pour une meilleure maîtrise des capacités institutionnelles ;
- *du partenariat et de la mobilisation des ressources.* Dans ce domaine, l'Agence du NEPAD a apporté un appui technique aux processus africains dans le cadre des forums internationaux y compris le G8 à Camp David, aux Etats Unis d'Amérique et le G20 à Los Cabos au Mexique. L'Agence a également signé en mars 2012, un protocole d'entente avec « Ecobank Transnational Incorporated » pour attirer les investisseurs du secteur privé en Afrique sur les projets régionaux du NEPAD. Suite à la décision prise

par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA à leur 18^{ème} sommet, l'Agence du NEPAD en collaboration avec la CEA, a commencé l'étude sur la mobilisation des ressources internes pour la mise en œuvre des projets et programmes régionaux du NEPAD. Le rapport intérimaire de cette étude sera présenté au prochain sommet de l'UA.

Résumé des discussions

7. Le Sous-comité a pris bonne note du rapport d'activité de l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD pour le premier semestre 2012 et a remercié le représentant de l'Agence du NEPAD pour la clarté de son expose.

8. Au cours du débat, certains membres du Sous-comité ont fait remarquer qu'ils n'ont pu exploiter convenablement le rapport d'activité car toutes les versions n'étaient pas disponibles au même moment. La version française du rapport d'activité n'a été reçue par les membres du Sous-comité qu'à la veille de la réunion. En réponse à cette préoccupation du Sous-comité, le représentant de l'Agence du NEPAD a expliqué que ce retard était dû à plusieurs facteurs échappant au contrôle de l'Agence notamment les défis dans la collecte des données primaires et la réception tardive de la traduction française du rapport. Le Sous-comité a aussi exprimé son souhait de voir le contenu du rapport d'activité de l'Agence du NEPAD mettre davantage l'accent sur les informations quantitatives. L'Agence du NEPAD a pris bonne note de cette préoccupation et a promis de prendre en compte ces remarques du Sous-comité dans les futurs rapports d'activité. Le problème de la cohérence du plan d'action de l'Agence du NEPAD avec le plan stratégique de la Commission de l'UA a également été abordé. A ce sujet, le représentant de l'Agence a répondu que le processus d'harmonisation des stratégies et des programmes avec la Commission de l'UA était en cours. L'Agence travail actuellement avec la Commission pour harmoniser les activités dans les différents domaines notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'infrastructure. Toujours dans le cadre de l'harmonisation, l'Agence collabore très étroitement avec la Commission de l'UA pour élaborer le plan stratégique de l'Union africaine. La Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD ont effectué dans ce cadre la première visite conjointe à la SADC. Le Sous-comité s'est félicité de cette bonne collaboration entre la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD dans le cadre de l'harmonisation, ce qui permet d'éviter les doubles emplois et les pertes de ressources. Il a exhorté l'Agence et la Commission de l'UA à poursuivre leurs efforts de cohérence et d'harmonisation de leurs activités. Pour terminer, le représentant de l'Agence du NEPAD a lancé un appel au Sous-comité pour un soutien plus accru dans la vulgarisation du NEPAD et la réalisation de la stratégie de ressource humaine en cours au niveau de l'Agence.

Recommandations

9. Après les discussions, le Sous-comité a recommandé que :

- l'Agence du NEPAD et la Commission de l'UA à poursuivre leurs efforts de cohérence et d'harmonisation de leurs activités ;

- le contenu du rapport d'activité de l'Agence du NEPAD met davantage l'accent sur les informations quantitatives.
- 2. Suivi des activités planifiées par l'Unité de coordination du NEPAD pour l'année 2012**

Présentation

10. Le représentant de l'Unité de coordination du NEPAD a présenté la matrice des actions mises en œuvre au cours de la période de janvier à juin 2012. Dans sa présentation, il a mentionné que l'Unité a exécuté plusieurs activités au cours de la période considérée, notamment l'organisation de la troisième session d'harmonisation des programmes de travail entre la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD, l'organisation de la visite de travail des membres du COREP au siège de l'Agence du NEPAD à Midrand, l'organisation de la mission d'audit du système de comptabilité de l'Agence du NEPAD, le colloque du NEPAD, la participation aux réunions du Mécanisme de coordination régional des Organismes et Agences des Nations Unis travaillant en Afrique en support à l'Union africaine et son programme NEPAD, le suivi de la mise en œuvre du programme décennal pour le renforcement des capacités pour l'Union africaine et le NEPAD, le suivi de l'initiative pour le développement des capacités, la plateforme africaine pour l'efficacité du développement, la participation au processus post-Busan pour le partenariat global, la participation au Forum pour le partenariat avec l'Afrique et la préparation ainsi que la participation aux réunions des organes de gouvernance du NEPAD (le Comité Directeur et le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour l'orientation du NEPAD).

11. Dans le cadre de l'harmonisation des programmes, l'Unité de coordination du NEPAD a organisé la troisième session d'harmonisation des programmes entre la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD tenue les 24, 25 et 26 mars 2012 au siège de l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD à Midrand, Afrique du Sud. Cette session a permis de se mettre d'accord sur les formats des fiches d'harmonisation, les termes de référence des groupes thématiques et la répartition des tâches pour certaines activités communes à mener par les six groupes thématiques mis en place, à savoir: Gestion Stratégique ; Agriculture, Nutrition et Environnement ; Infrastructure ; Développement humain ; Développement économique ; et Questions transversales. L'Unité de coordination du NEPAD prévoit pour les six prochains mois, la réalisation d'une session d'harmonisation consacrée à la formation des membres des groupes thématiques sur le processus d'harmonisation ainsi que le suivi, la coordination et l'élaboration de rapports périodiques sur les activités menées par les groupes thématiques.

12. L'Unité de Coordination du NEPAD a également organisé la visite de travail des membres du COREP au siège de l'Agence du NEPAD à Midrand, Afrique du Sud, du 20 au 21 avril 2012. Cette visite a été l'occasion pour les membres du COREP d'avoir une connaissance plus détaillée sur les activités menées par l'Agence du NEPAD ainsi que les contraintes de l'Agence dans la mise en œuvre des programmes et projets du NEPAD.

13. Dans le cadre de l'harmonisation des procédures administrative, comptable et financière entre la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD, l'Unité de Coordination du NEPAD en collaboration avec la Direction de l'Audit interne de la Commission, a effectué du 27 mai au 2 juin 2012, une mission d'audit du système de comptabilité de l'Agence du NEPAD à Midrand, Afrique du Sud. Cette mission d'audit a permis de mesurer les progrès réalisés par l'Agence du NEPAD en matière d'harmonisation des procédures financières, depuis la décision prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement d'intégrer le NEPAD dans les structures et processus de l'UA. La mission d'audit a été également l'occasion pour le personnel financier de l'Agence de se familiariser avec les règles et procédures financières de la Commission de l'UA.

14. En ce qui concerne l'activité portant sur le mécanisme de coordination régionale des Organismes et Agences des Nations Unis travaillant en Afrique en support à l'UA et son programme NEPAD, le représentant de l'Unité de coordination a mentionné la réalisation de plusieurs réunions de coordination en coopération avec la Commission Economique des Nations pour l'Afrique (CEA) et l'Agence du NEPAD, notamment le dialogue régionale tenu à Durban les 6 et 7 juin 2012 et qui a rassemblé les points focaux nationaux et régionaux du NEPAD ainsi que l'élaboration des termes de référence pour un support des Nations Unis à l'Agence du NEPAD dans le cadre du programme décennal de renforcement des capacités. Les actions prévues dans le cadre de cette activité pour les six prochains mois portent sur la participation aux réunions du secrétariat conjoint UA-CEA du mécanisme de coordination régionale ainsi que le suivi de l'étude sur les besoins en renforcement des capacités de l'Agence du NEPAD.

15. L'Unité de coordination a également participé aux travaux du groupe de travail intérimaire post-Busan portant sur l'élaboration de la proposition de l'architecture et le mécanisme de suivi du Partenariat Global sur l'efficacité du développement. Au cours de ces six mois avenir, l'Unité de coordination suivra en collaboration avec l'Agence du NEPAD, le PNUD et le groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, la mise en œuvre effective du partenariat global. L'Unité de coordination a également coordonne la participation de la Commission de l'UA au 18^{ème} Forum pour le partenariat avec l'Afrique tenu à Paris les 24 et 25 novembre 2012. L'Unité de coordination du NEPAD a aussi participé au cours de ces six derniers mois à la préparation et la réalisation des différentes réunions des structures de gouvernance du NEPAD notamment la réunion du Comité Directeur et le sommet des Chefs d'Etat du NEPAD en janvier 2012 à Addis Abeba, Ethiopie.

Résumé des discussions

16. Le Sous-comité a pris bonne note de l'exposé du représentant de l'Unité de coordination du NEPAD portant sur la matrice des actions entreprises par l'Unité sur la période de janvier à juin 2012.

17. Aucune question n'a été posée sur ce point vu le lien existant entre ce point et les points qui suivent. Le Sous-comité a donc préféré réserver ses préoccupations et commentaires pour les points qui suivent. Toutefois, le Sous-comité s'est félicité de la prise en compte par l'Unité de Coordination du NEPAD de l'ensemble des

recommandations émises lors de la dernière réunion du Sous-comité dans l'élaboration de la matrice présentée, notamment le tableau de bord contenant les indicateurs permettant le suivi des activités entreprises par l'Unité.

Recommandation

18. Après les discussions, le Sous-comité a recommandé que :

- le travail entrepris par la Commission et l'Agence du NEPAD en matière d'harmonisation soit vulgarisé auprès des autres membres du COREP.

3. Information sur la visite de travail du Sous-comité du COREP sur le NEPAD au siège de l'Agence à Midrand, Afrique du Sud

Présentation

19. Le représentant de l'Unité de Coordination a fait une présentation du rapport de la visite de travail du sous-comité du COREP sur le NEPAD au siège de l'Agence à Midrand. Ce rapport intitulé : « *Visite de travail du Sous-comité des représentants permanents (COREP) sur le NEPAD à l'Agence du NEPAD, 20-21 avril 2012, Midrand, Johannesburg, Afrique du Sud* » et qui contient le détail du déroulement de la visite de travail, se trouve en annexe. Dans sa présentation, le représentant de l'Unité de Coordination a indiqué que la visite de travail du Sous-comité du NEPAD à Midrand s'est déroulée du 20 au 21 avril 2012. Cette visite a vu la participation d'Ambassadeurs et représentants de treize Etats membres du Sous-comité du COREP sur le NEPAD. La visite a démarré par un documentaire vidéo qui a mis l'accent sur les réussites dans la mise en œuvre du NEPAD au cours de ces dix dernières années ainsi que les défis et les perspectives dans la réalisation de la vision du NEPAD. Dans les remarques liminaires, le Dr Ibrahim Mayaki Directeur exécutif de l'Agence du NEPAD et Son Excellence Bassirou Sène Ambassadeur de la République du Sénégal en Ethiopie et vice président du Sous-comité du COREP sur le NEPAD ont respectivement qualifié cette visite d'historique et une occasion d'apprendre d'avantage sur les programmes phares du NEPAD. La séance de travail qui a suivi les remarques liminaires a passé en revue respectivement l'ensemble des opérations, y compris le mandat, les fonctions de base et la direction stratégique de l'Agence du NEPAD ; le processus d'harmonisation et de planification des programmes entamé par l'Agence du NEPAD et la Commission de l'UA ; les programmes et projets phares du NEPAD ainsi que les relations de travail entre l'Agence et la Commission de l'UA ; le projet de structure organisationnelle de l'Agence du NEPAD ; et les différents fonds pour le financement du NEPAD y compris le projet de budget 2013 ainsi que le plan d'affaire de l'Agence. Les membres du COREP ayant participé à cette visite de travail au siège de l'Agence du NEPAD ont exprimé leur satisfaction quant au déroulement et aux délibérations de la session de travail. Ils ont lancé un appel à la revitalisation du NEPAD dans la période post-intégration à travers l'engagement de l'Agence au niveau national et régional. La visite de travail du Sous-comité s'est achevée par un cocktail offert par Mme Zulu, Conseiller spécial du Président Sud africain sur les questions du NEPAD et qui a rassemblé en plus des membres du Sous-comité sur le NEPAD, des Ambassadeurs des Etats membres de l'UA accrédités en Afrique du Sud.

Résumé des discussions

20. Après avoir remercié le représentant de l'Unité de Coordination du NEPAD pour la présentation du rapport de la visite de travail du Sous-comité, le Sous-comité s'est félicité du bon déroulement de cette visite de travail et a reconnu son importance et son utilité.

21. Au cours du débat qui a suivi, la parole a été donnée à Mr. l'Ambassadeur Idule Amoko de la République d'Ouganda, qui a fait un brillant exposé sur la portée stratégique et la signification du NEPAD. Dans son intervention, il a mentionné que le NEPAD devrait avoir comme principes : le leadership, le partenariat, la gouvernance, l'harmonisation et le développement. Il a relevé le rôle central que joue le NEPAD dans le processus d'intégration et le développement du continent. Il a souligné également que pour réussir ce pari, l'Agence du NEPAD devra être plus créative et mettre l'accent sur la qualité dans la mise en œuvre des projets. Il a terminé ses propos en remerciant l'Agence du NEPAD pour l'accueil chaleureux réservé aux membres du COREP dans le cadre de la visite de travail du Sous-comité du COREP à Midrand.

Recommandations

22. Après les discussions, le Sous-comité a recommandé que :

- une autre visite de travail se tienne, si nécessaire au siège de l'Agence du NEPAD en vue de permettre aux membres du COREP de s'imprégner davantage des activités sur le terrain de ladite Agence et de l'harmonisation avec la Commission de l'UA.
- le rapport de la visite de travail soit explicitement référencé dans le rapport du Sous-comité qui sera adopté en vue de servir pour de futurs travaux du Sous-comité du COREP sur le NEPAD ainsi qu'au COREP.

4. Participation africaine dans les sommets du G8

Présentation

23. Le représentant de l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD a fait un exposé des conclusions du sommet du G8 tenu à Camp David aux Etats-Unis les 18 et 19 mai 2012.

24. Il a informé le Sous-comité que le Président Obama a invité pour ce sommet du G8, quatre (4) Chefs d'Etats et de Gouvernement africains. Il s'agit du Président en exercice de l'Union africaine, Son Excellence Boni Yayi, Président de la République du Bénin ; Son Excellence Meles Zenawi, Président de la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie et Président du Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour l'Orient du NEPAD ; Son Excellence John Atta Mills, Président de la République du Ghana ; et Son Excellence Jakaya Kikwete, Président de la République de Tanzanie.

25. Le représentant de l'Agence du NEPAD a fait remarquer dans son exposé que tous les ans il y'a des initiatives qui sont prises mais qui malheureusement ne sont pas mises en œuvre. Il a informé le Sous-comité que dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, l'initiative d'Aquila (Italie) de 2009 n'a pas été totalement adoptée par le sommet du G8. Toutefois, les Chefs d'Etat du G8 se sont engagés à lancer la *nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition* en vue d'accélérer le flux de capitaux du secteur privé vers le secteur de l'agriculture en Afrique. Cette initiative permettra de sortir 50 millions de personnes de la pauvreté dans les dix ans à venir. Les Chefs d'Etats du G8 ont également reconnu le rôle important joué par l'aide publique au développement dans le cadre de la réduction de la pauvreté et dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. A cet effet, ils ont accueilli favorablement et endossé le rapport sur la redevabilité mutuelle de Camp David. En ce qui concerne le domaine de l'énergie et du changement climatique, les Chefs d'Etats du G8 ont reconnu l'importance de la poursuite et de la promotion des énergies propres et les politiques favorisant les faibles émissions de carbone dans le but de venir à bout des défis mondiaux en matière de changement climatique. A cet effet, ils se sont engagés à appuyer les conclusions de Durban. Les Chefs d'Etat du G8 se sont également engagés à lever les obstacles sur l'évolution des infrastructures au niveau global. Pour cela, ils se sont engagés à partager les meilleures pratiques dans le domaine de la production énergétique.

Résumé des discussions

26. Le Sous-comité a pris bonne note de l'exposé fait par le représentant de l'Agence sur les conclusions de la réunion du G8 tenue a Camp David du 18 au 19 mai 2012. Le Sous-comité s'est interrogé sur l'inclusion dans les documents du G8 d'une référence au Programme de Développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) du NEPAD. A cette question, le représentant de l'Agence a rassuré le Sous-comité en confirmant qu'une référence sur le PDDAA est faite dans les conclusions du G8. Les Etats membres du G8 continueront à s'engager sur la mise en œuvre du PDDAA. Il a indiqué que l'UE et la Banque Mondiale financeront le PDDAA à hauteur de 50 milliards de dollars. Il a aussi informé le Sous-comité que la mise en œuvre du PDDAA sera l'une des bases du partenariat avec le G8. Le Sous-comité a exprimé le souhait que le Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement du NEPAD soit impliqué de façon appropriée dans la mise en œuvre de ce partenariat avec le G8.

27. Certains membres du Sous-comité ont voulu savoir ce que le NEPAD fait pour pallier à la situation économique et humanitaire qui sévit actuellement dans la région du sahel notamment au Niger. A cette préoccupation, le représentant de l'Agence du NEPAD a informé le Sous-comité de l'implication du NEPAD dans les différents foras sur ce sujet. Le NEPAD a participé à un forum au Niger pour attirer les investisseurs. Le personnel de l'Agence du NEPAD a également effectué une visite au Niger en vue d'appuyer le Gouvernement dans le domaine de l'agriculture en l'aidant à changer le visage cette agriculture dans le pays. Un projet de document sur ce sujet est en cours d'élaboration en collaboration avec le département de l'agriculture de la Commission de l'UA. Le Sous-comité a également recommandé que le NEPAD aille au delà des échanges bilatéraux et aide les pays à se prendre eux même en charge par le

renforcement de leurs capacités productives. Le Sous-comité a reconnu que le PDDAA est l'un des projets le plus réussit du NEPAD et par conséquent il faut accorder à ce projet la place qui lui revient.

Recommandations

28. Après les échanges, le Sous-comité a recommandé que :

- le NEPAD aille au-delà des échanges bilatéraux et aide les pays à se prendre eux même en charge par le renforcement de leurs capacités productives.
- le NEPAD soit fortement impliqué dans le partenariat avec le G8 dont l'une des bases est le PDDAA ;
- les Etats membres intègrent plus activement le NEPAD aux niveaux national et régional.

5. Information sur le processus post-Busan pour le Partenariat Global sur l'Efficacité du Développement

Présentation

29. Le représentant de l'Unité de Coordination du NEPAD a fait l'exposé de l'état d'avancement dans la préparation du projet de l'architecture du partenariat global pour l'efficacité du développement qui devrait être adoptée par le groupe de travail sur l'Efficacité du Développement au cours de la réunion qui se déroulera les 28 et 29 juin 2012 à Paris.

30. Il a dans son exposé, présenté l'objet du partenariat global de Busan, le mandat des structures de gouvernance, leur composition ainsi que les dispositions prises par la Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de Coordination du NEPAD pour assurer une représentation adéquate de l'Afrique au sein des structures de gouvernance du Partenariat Global.

31. Il a indiqué que l'accord de partenariat de Busan, appelé également Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement est le résultat d'un processus inclusif de consultation et de négociation qui a pris corps le 29 novembre 2011 à Busan en Corée du Sud. Cet accord est une déclaration conjointe d'ordre politique qui met l'accent sur la mise en œuvre au niveau national. Il est ouvert à tous les acteurs en vue de soutenir la mise en œuvre politique des engagements souscrits et d'assurer leur redevabilité. Le groupe de travail sur l'Efficacité du développement (GT-EFF) avait été mandaté à Busan suite à la signature de l'accord, d'élaborer d'ici juin 2012, une architecture ainsi qu'un mécanisme de suivi du partenariat global. A cet effet, le GT-EFF a mis en place un comité ad hoc appelé Groupe Intérimaire pour l'après Busan (GIAB) composé de membre restreint du GT-EFF, pour élaborer un projet qui devrait être présenté pour validation à la réunion du groupe de travail sur l'Efficacité du Développement les 28 et 29 juin 2012 à Paris. Le

comité ad hoc a pour la préparation de ce projet d'architecture, tenu trois réunions successivement les 13 et 14 février, les 4 et 5 avril et les 21 et 22 mai 2012. Le projet de document sera soumis pour examen et approbation à la réunion plénière du GT-EFF qui se tiendra à Paris les 28 et 29 juin 2012. Une fois le document approuvé, le GT-EFF cessera d'exister et le partenariat global entrera en vigueur comme prévu dans l'accord conclu lors du quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Busan.

32. Le partenariat mondial a pour objectif de : (i) maintenir et renforcer la dynamique politique pour une coopération efficace au service du développement ; (ii) garantir la redevabilité à l'égard de la mise en œuvre des engagements de Busan ; (iii) faciliter l'échange des connaissances et le partage des enseignements ; et (iv) soutenir la mise en œuvre des engagements de Busan au niveau mondial. Il constitue un forum clé pour le dialogue politique sur des questions liées à l'efficacité de la coopération pour le développement et collaborera avec d'autres forums internationaux. La structure de gouvernance du partenariat global se présente comme suit : Un niveau ministériel dont les fonctions sont : (i) l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements de Busan ; (ii) l'examen des questions essentielles découlant des données factuelles nationales ; (iii) le partage d'expérience sur les différentes modalités de coopération pour le développement ; (iv) l'étude de nouvelles opportunités pour une coopération efficace au service du développement ; et (v) l'approbation de la composition du Comité de pilotage. Les réunions ministérielles se tiendront à intervalle de 18 et 24 mois. Le Comité de pilotage composé de 18 membres dont trois co-présidents devrait se réunir à intervalle de 6 à 12 mois et a pour fonction principale de : (i) orienter le travail de la réunion ministérielle ; (ii) se faire les ambassadeurs du Partenariat mondial auprès d'autres processus internationaux et régionaux ; (iii) guider le travail du secrétariat ; et (iv) accomplir d'autres tâches selon ce qui est décidé au cours des réunions ministérielles. Le comité de pilotage est soutenu par un secrétariat composé de l'OCDE et le PNUD.

33. La composition du comité de pilotage du partenariat global est comme suit : les trois co-présidents devront provenir respectivement de pays bénéficiaire de coopération pour le développement ; bénéficiaire et fournisseur de coopération pour le développement ; et fournisseur de coopération pour le développement. Pour les autres membres, cinq(5) doivent être des représentants des bénéficiaires de coopération pour le développement, dont l'un est un représentant du g7+ groupe des Etats fragiles ou affectés par un conflit ; un(1) représentant des bénéficiaires et fournisseurs de coopération pour le développement ; trois(3) représentants des fournisseurs de coopération pour le développement ; un(1) représentant du secteur privé ; un(1) représentant des parlementaires ; un(1) représentant de la société civile ; un(1) représentant des banques multilatérales de développement ; un(1) représentant du PNUD ; et un représentant du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Résumé des discussions

34. Le Sous-comité a pris bonne note de l'exposé du représentant de l'Unité de Coordination du NEPAD sur le processus de Busan. Certains membres du Sous-comité ont demandé des clarifications sur la participation de l'Afrique au comité de pilotage du partenariat global. A cette préoccupation, le représentant de l'Unité de Coordination a

expliqué que l'Afrique devra désigner au moins deux représentants au Comité de pilotage pour chaque cycle de 18 ou 24 mois. Cette représentation de l'Afrique au comité de pilotage se fera de manière rotative et les représentants de l'Afrique proviendront du pool de pays désignés par les doyens de chaque région pour faire partir du processus de Busan. Pour le premier cycle de participation dans le comité de pilotage, la Commission de l'UA a adressé des notes verbales aux doyens des deux régions insuffisamment représentées dans le processus de Busan pour désigner chacune deux pays. Il s'agit de l'Afrique centrale et l'Afrique du Sud.

35. Le Sous-comité s'est aussi interrogé sur les questions qui seront traitées par le comité de pilotage du partenariat global. Le Sous-comité a souligné que le nouveau paradigme est de passer de l'efficacité de l'aide à l'efficacité du développement. A cette préoccupation du Sous-comité, le représentant de l'Agence du NEPAD a apporté des éclairages. Il a informé le Sous-comité que le Partenariat de Busan est un nouveau partenariat qui met l'accent sur le développement. Pour l'Agence du NEPAD, l'Afrique doit se départir de la dépendance à l'aide. C'est pourquoi l'Agence a travaillé avec la Commission de l'UA pour produire un document cadre de stratégie pour le développement des capacités qui a été adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA comme document de référence et cadre de politique sur le développement des capacités en Afrique. Pour mettre en œuvre cette stratégie de référence, l'Agence en collaboration avec la Commission de l'UA a mis en place un forum multisectoriel sur l'efficacité du développement qui repose sur trois piliers à savoir : la coopération Sud-Sud ; l'efficacité de l'aide ; et le développement des capacités comme moteur principal. La plateforme sur la coopération Sud-Sud permet un partage des connaissances entre institutions, entre pays et entre continents. La plateforme sur l'efficacité de l'aide permet aux parties prenantes de mieux utiliser les ressources de l'aide au développement, c'est-à-dire une utilisation efficace de l'aide pour développer les capacités productives. Enfin la plate-forme sur le développement des capacités permet une amélioration plus systématique des capacités individuelles et institutionnelles basée sur un cadre de politique efficace.

Recommandation

36. Après les échanges, le Sous-comité a recommandé que :

- la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD coordonne davantage leurs efforts, et qu'elles soient fortement impliquées dans la mise en œuvre de ce nouveau partenariat global pour coordonner et consolider les positions africaines.

VI. DIVERS

37. Au titre des divers, le représentant de l'Unité de Coordination du NEPAD a informé le Sous-comité du NEPAD, de l'examen en cours par le Sous-comité sur les réformes et structures, du projet de structure organisationnelle de l'Agence du NEPAD. Le Sous-comité a pris bonne note de cette information et a rappeler la pertinence des qu'il a faites à cet égard lors de sa dernière session.

VII. CLOTURE

38. Le président a remercié tous les membres du Sous-comité, la Commission de l'UA, l'Agence du NEPAD et les interprètes pour leur participation active et leurs contributions au succès de cette cinquième réunion du Sous-comité du COREP sur le NEPAD. Il a particulièrement exprimé sa gratitude aux membres du Sous-comité pour avoir participé activement à cette cinquième réunion. Il s'est réjoui des efforts effectués par la Commission et l'Agence du NEPAD pour harmoniser leurs activités en vue de d'éliminer les doubles emplois et les pertes de ressources. Il a exprimé sa satisfaction de voir que le travail d'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'UA confié au Sous-comité du COREP sur le NEPAD avance avec satisfaction. Il a félicité l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD ainsi que l'Unité de Coordination du NEPAD au sein de la Commission pour le travail accompli au cours de cette période, et les a encouragées à poursuivre et à renforcer cette dynamique. Enfin, il a réitéré l'importance du NEPAD dans le cadre du développement et de l'intégration de l'Afrique. A cet égard, il a souligné la place centrale du NEPAD dans la promotion et le renforcement des rapports de l'Afrique avec ses partenaires externes.

2012

Report of the sub-committee on NEPAD

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4184>

Downloaded from African Union Common Repository